



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 mars 2020

Délibération n°11-2020 : Fixation de contingents de CRCT, d'aménagement de service pour l'année universitaire 2019-2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences modifié ;

Vu le décret n°2000-552 du 16 juin 2000 relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve, à l'unanimité, les contingents liés au cadrage du débat d'orientation budgétaire 2020 concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs selon les principes suivants pour l'année 2019-2020 :

- 8 semestres de Congés pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT) pour les enseignants-chercheurs au titre des phases nationale et locale,
- 2 semestres (2*192 h) d'aménagement de service pour les enseignants du second degré souhaitant préparer une thèse ou après obtention de leur thèse.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 18
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
Abstention : 0

Visa du Président

Jean Peeters

Documents en annexe : Tableaux de répartition des compensations indemnitaires 2019/2020 modifié.